

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits listes A et B à intégrer au dossier technique «amiante»

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5, R1334-23 et 24, R1334-27 du Code de la Santé Publique ;  
Arrêté du 12 décembre 2012, arrêtés du 21 décembre 2012 (Liste A et B);

PROGRAMME SQU-CIT-25-27

25 - 27 Square de la cité

77540 ROSAY EN BRIE



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Adresse :	25 - 27 Square de la cité 77540 ROSAY EN BRIE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 SQU-CIT-25-27	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Le repérage a été réalisé le :	01/02/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Mickaël JULIEN	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
N° certificat :	CPDI 4129	Adresse assurance :	<b>Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX</b>
Date d'obtention :	01/01/2017	N° de contrat d'assurance :	55832566
Organisme certificateur :	I.CERT Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT- GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2018

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 20/02/2018**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Mickaël JULIEN**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C\ SOMMAIRE .....	3
D\ CONCLUSIONS .....	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante .....	5
Recommandations pour les matériaux de la liste B contenant de l'amiante .....	6
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	6
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	8
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	8
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	9
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	16
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	21
GRILLE D'EVALUATION .....	24
CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT .....	25
GRILLE D'EVALUATION .....	26
CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT .....	27
GRILLE D'EVALUATION .....	28
CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT .....	29
ATTESTATION(S).....	30
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	31

## D\ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	ECHANTILLON	METHODE	ETAT	RESULTAT
Combles		Conduit Amiante ciment		Conduits	SQU-CIT-25-27P002	JP	EP	Amiante détectée
Combles		Conduit Amiante ciment		Conduits	SQU-CIT-25-27P003	JP	EP	Amiante détectée
Combles		Conduit Amiante ciment		Conduits	SQU-CIT-25-27P004	JP	EP	Amiante détectée

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

*(Voir ci-dessous obligations réglementaires)*

*Liste des locaux non visités et justification*

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

*Liste des éléments non inspectés et justification*

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

### Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)

« Les propriétaires des parties communes d'immeubles constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier technique amiante " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.

Le dossier technique amiante mentionné au I de l'article R. 1334-29-5 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties communes concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier technique amiante à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

## Recommandations pour les matériaux de la liste B contenant de l'amiante

### Conclusions possibles

<b>EP</b>	Evaluation périodique
<b>AC1</b>	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau
<b>AC2</b>	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau

#### « Evaluation périodique »

**Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.**

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) **contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;**
- b) **rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.**

#### « Action corrective de premier niveau »

**Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.**

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) **rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;**
- b) **procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;**
- c) **veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;**
- d) **contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.**

#### « Action corrective de second niveau »

**Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.**

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) **prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;**
- b) **procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;**
- c) **mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;**
- d) **contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.**

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Rapport N° : **SQU-CIT-25-27 01/02/2018**

6/33

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME

Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : [www.experthabitat.com](http://www.experthabitat.com)

SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

**Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)**

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

**Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)**

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

### Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

### Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

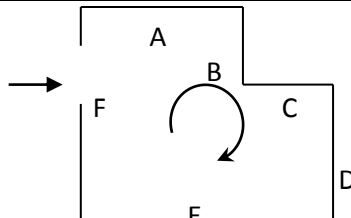
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS



## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE
Entrée			OUI
Local poubelles			OUI
Local vélos			OUI
Circulation			OUI
Stockage			OUI
Gaine technique 3			OUI
Gaine technique 2			OUI
Palier			OUI
Gaine technique			OUI
Cave 1			OUI
Cave 2			OUI
Cave 3			OUI
Cave 4			OUI
Cave 5			OUI
			OUI
			OUI
Entrée			OUI
Local poubelles			OUI
Local vélos			OUI
Palier			OUI
Gaine technique			OUI
Cages d'escalier			OUI
Palier 1			OUI
Gaine technique 3			OUI
Gaine technique 4			OUI
			OUI
			OUI
Palier 1			OUI
Cages d'escalier			OUI
Gaine technique 4			OUI
Gaine technique 3			OUI
			OUI
			OUI
Cages d'escalier			OUI
Palier 2			OUI
Gaine technique 5			OUI
Gaine technique 6			OUI
			OUI
			OUI
Palier 2			OUI
Gaine technique 5			OUI
Gaine technique 6			OUI
Cages d'escalier			OUI
			OUI
			OUI

Combles			OUI
Combles			OUI

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

PIECE	MUR1	MUR2	MUR 3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE 2
Entrée	Béton				Carrelage	Placoplâtre	METALLIQUE		
Local poubelles	Parpaing	Brique / Enduit			Aucun	Placoplâtre	METALLIQUE	METALLIQUE	
Local vélos	Parpaing	Brique / Enduit			Aucun	Placoplâtre	METALLIQUE	METALLIQUE	
Circulation	Parpaing				Aucun	Placoplâtre	BOIS		
Stockage	Parpaing	Brique / Enduit			Aucun	Placoplâtre	BOIS	METALLIQUE	
Gaine technique 3	Parpaing						BOIS		
Gaine technique 2	Parpaing						BOIS		
Palier	Béton				Carrelage	Enduit	BOIS		
Gaine technique	Parpaing				Aucun		BOIS		
Cave 1									
Cave 2									
Cave 3									
Cave 4									
Cave 5									
Entrée	Béton				Carrelage	Placoplâtre	METALLIQUE		
Local poubelles	Brique / Enduit	Parpaing				Placoplâtre	METALLIQUE	METALLIQUE	
Local vélos	Parpaing	Brique / Enduit				Placoplâtre	METALLIQUE	METALLIQUE	
Palier	Béton				Carrelage	Enduit	BOIS		
Gaine technique	Béton						BOIS		
Cages d'escalier	Béton				Carrelage	Enduit	BOIS		
Palier 1	Béton				Carrelage	Enduit			
Gaine technique 3	Béton							METALLIQUE	
Gaine technique 4	Béton						METALLIQUE		

PIECE	MUR1	MUR2	MUR 3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE 2
Palier 1	Béton				Carrelage	Enduit			
Cages d'escalier	Béton				Carrelage	Enduit	BOIS		
Gaine technique 4	Béton								
Gaine technique 3	Béton						BOIS		
Cages d'escalier	Béton				Carrelage	Enduit	BOIS		
Palier 2	Béton				Carrelage	Enduit			
Gaine technique 5	Béton							METALLIQUE	
Gaine technique 6	Béton						METALLIQUE		
Palier 2	Béton				Carrelage	Enduit	BOIS	METALLIQUE	
Gaine technique 5	Béton								
Gaine technique 6	Béton						BOIS		
Cages d'escalier	Béton				Carrelage	Enduit	BOIS		
Combles	Parpaing	Brique / Enduit					METALLIQUE	METALLIQUE	
Combles	Brique / Enduit	Parpaing					BOIS	METALLIQUE	

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR JUGEMENT PERSONNEL OU ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Combles		Conduit Amiante ciment		SQU-CIT-25-27P002	Conduits	EP	Amiante détectée	JP
Combles		Conduit Amiante ciment		SQU-CIT-25-27P003	Conduits	EP	Amiante détectée	JP
Combles		Conduit Amiante ciment		SQU-CIT-25-27P004	Conduits	EP	Amiante détectée	JP

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS APRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Combles		Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile blanche enduite non séparable	SQU-CIT-25-27P001	Canalisation	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Combles		Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile blanche enduite non séparable	SQU-CIT-25-27P005	Canalisation	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Gaine technique 2		Calorifugeage	Matériau plâtreux blanc en vrac	SQU-CIT-25-27P006	Canalisation	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Circulation		Calorifugeage	Toile fibreuse marron + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	SQU-CIT-25-27P007	Canalisation	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Gaine technique		Calorifugeage	Toile blanche plâtrée non séparable + toile fibreuse marron	SQU-CIT-25-27P008	Canalisation	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Gaine technique		Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile fibreuse marron non séparable + toile blanche plâtrée non séparable	SQU-CIT-25-27P009	Canalisation	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b> Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
	<b>2</b> Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	<b>3</b> Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b> Evaluation périodique
	<b>AC1</b> Action corrective de premier niveau
	<b>AC2</b> Action corrective de second niveau

## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Combles	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile blanche enduite non séparable	01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Canalisation		Amiante non détecté	
EMPLACEMENT			
			

PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Combles	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Amiante ciment		01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante détectée	
EMPLACEMENT			
			



**PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P003**

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Combles	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Amiante ciment		01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante détectée	

**EMPLACEMENT**



**PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P004**

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Combles	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Amiante ciment		01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante détectée	

**EMPLACEMENT**



PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P005			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Combles	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile blanche enduite non séparable	01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Canalisation		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P006			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Gaine technique 2	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Matériau plâtreux blanc en vrac	01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Canalisation		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P007			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Circulation	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Toile fibreuse marron + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Canalisation		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



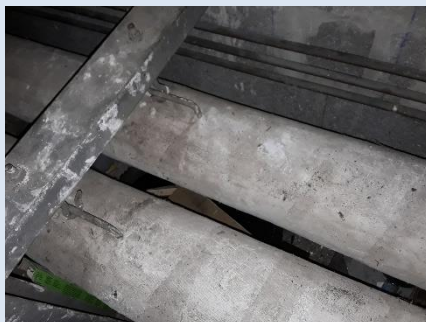
PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P008			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Gaine technique	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Toile blanche plâtrée non séparable + toile fibreuse marron	01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Canalisation		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : SQU-CIT-25-27P009			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	SQU-CIT-25-27 01/02/2018	Gaine technique	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile fibreuse marron non séparable + toile blanche plâtrée non séparable	01/02/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Canalisation		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



### RAPPORT D'ESSAI N° IT071802-9732 EN DATE DU 09/02/2018

#### RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

##### Client :

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

##### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0718-12894  
Echantillon ITGA : IT071802-9732  
Reçu au laboratoire le : 05/02/2018

##### Réf. Client :

Commande	SQU-CIT-25-27-01
Dossier client	SQU-CIT-25-27-01 - DTA - OPH 77 77 Diverses adresses
Echantillon	SQU-CIT-25-27P001 / LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES - Ensemble des zones - Ensemble des pièces - Matériaux Liste A / Combles Canalisation Calorifugeage
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec poussières / Toile blanche enduite

##### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

##### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

##### Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux jaune avec poussières + toile blanche enduite non séparable	META le 08/02/2018	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Fabien HADO - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



### RAPPORT D'ESSAI N° IT071802-9733 EN DATE DU 09/02/2018

#### RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

##### Client :

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

##### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0718-12894  
Echantillon ITGA : IT071802-9733  
Reçu au laboratoire le : 05/02/2018

##### Réf. Client :

Commande	SQU-CIT-25-27-01
Dossier client	SQU-CIT-25-27-01 - DTA - OPH 77 77 Diverses adresses
Echantillon	SQU-CIT-25-27P005 / LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES - Ensemble des zones - Ensemble des pièces - Matériaux Liste A / Combles Canalisation Calorifugeage
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec poussières / Toile blanche enduite

##### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

##### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

##### Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux jaune avec poussières + toile blanche enduite non séparable	META le 08/02/2018	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Fabien HADO - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT071802-9734 EN DATE DU 09/02/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0718-12894  
Echantillon ITGA : IT071802-9734  
Reçu au laboratoire le : 05/02/2018

**Réf. Client :**

Commande	SQU-CIT-25-27-01
Dossier client	SQU-CIT-25-27-01 - DTA - OPH 77 77 Diverses adresses
Echantillon	SQU-CIT-25-27P006 / LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES - Ensemble des zones - Ensemble des pièces - Matériaux Liste A / Gaine technique 2 Canalisation Calorifugeage
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc en vrac

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau plâtreux blanc en vrac	META le 09/02/2018	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Fabien HADO - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT071802-9735 EN DATE DU 09/02/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0718-12894  
Echantillon ITGA : IT071802-9735  
Reçu au laboratoire le : 05/02/2018

**Réf. Client :**

Commande	SQU-CIT-25-27-01
Dossier client	SQU-CIT-25-27-01 - DTA - OPH 77 77 Diverses adresses
Echantillon	SQU-CIT-25-27P007 / LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES - Ensemble des zones - Ensemble des pièces - Matériaux Liste A / Circulation Canalisation Calorifugeage
Description ITGA	Toile fibreuse marron / Toile blanche plâtrée en vrac

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Toile fibreuse marron + toile blanche plâtrée en vrac non séparable	META le 09/02/2018	Amiante non détecté	---	4

Validé par : Fabien HADO - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT071802-9736 EN DATE DU 09/02/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0718-12894  
Echantillon ITGA : IT071802-9736  
Reçu au laboratoire le : 05/02/2018

**Réf. Client :**

Commande	SQU-CIT-25-27-01
Dossier client	SQU-CIT-25-27-01 - DTA - OPH 77 77 Diverses adresses
Echantillon	SQU-CIT-25-27P008 / LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES - Ensemble des zones - Ensemble des pièces - Matériaux Liste A / Gaine technique Canalisation Calorifugeage
Description ITGA	Toile blanche plâtrée / Toile fibreuse marron

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Toile blanche plâtrée non séparable + toile fibreuse marron	META le 09/02/2018	Amiante non détecté	---	3

Validé par : Fabien HADO - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sur demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT071802-9737 EN DATE DU 09/02/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0718-12894  
Echantillon ITGA : IT071802-9737  
Reçu au laboratoire le : 05/02/2018

**Réf. Client :**

Commande	SQU-CIT-25-27-01
Dossier client	SQU-CIT-25-27-01 - DTA - OPH 77 77 Diverses adresses
Echantillon	SQU-CIT-25-27P009 / LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES - Ensemble des zones - Ensemble des pièces - Matériaux Liste A / Gaine technique Canalisation Calorifugeage
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec poussières / Toile fibreuse marron / Toile blanche plâtrée

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux jaune avec poussières + toile fibreuse marron non séparable + toile blanche plâtrée non séparable	META le 09/02/2018	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Fabien HADO - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sur demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

## GRILLE D'EVALUATION

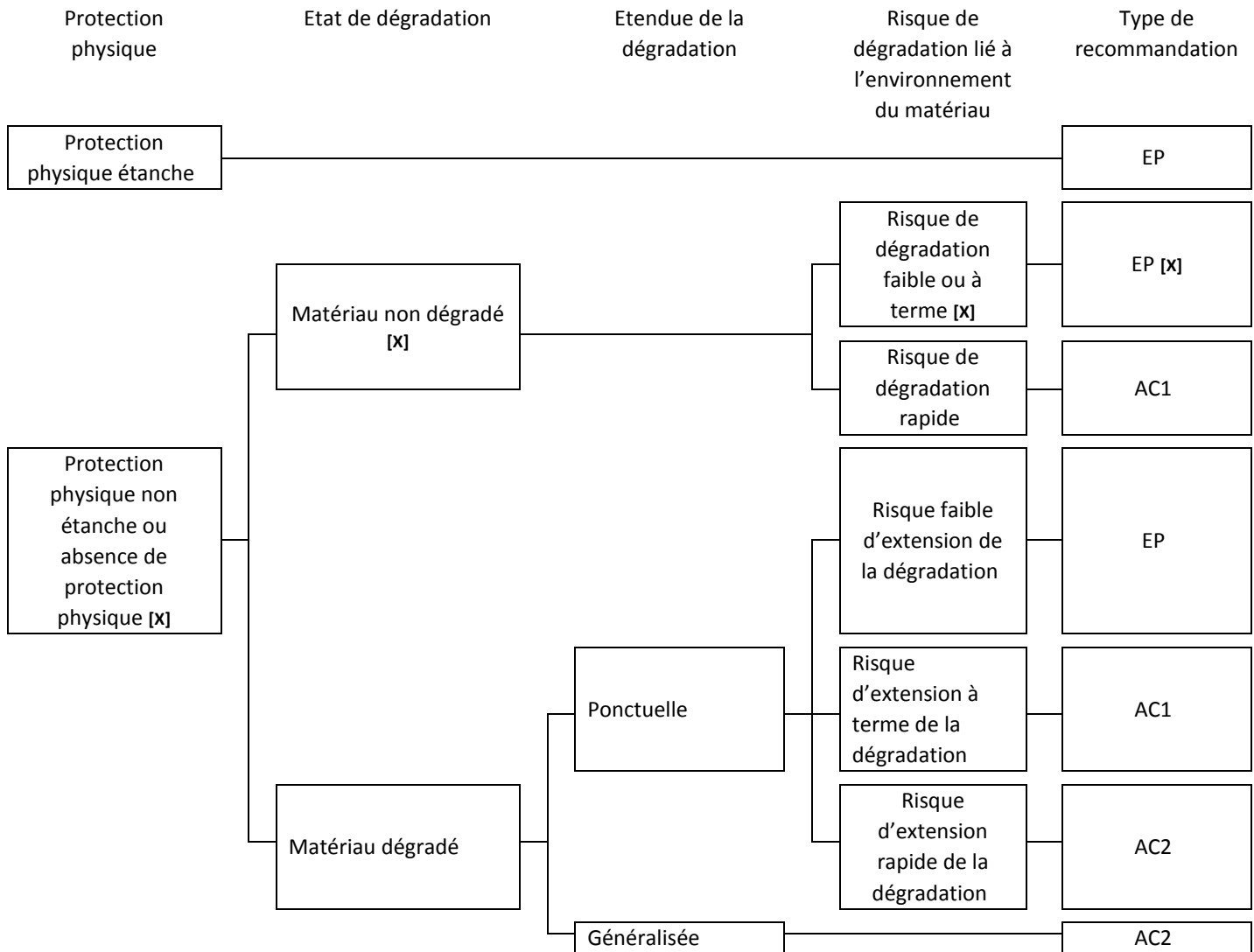
En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N de dossier	SQU-CIT-25-27
Date du contrôle	01/02/2018
Bâtiment	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES
Pièce ou zone homogène	Combles
Élément	Conduit Amiante ciment
Repérage	P002
Résultat	EP



CRITERES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT



Légende des types de recommandations définies à l'article 5 du présent arrêté :

EP = évaluation périodique AC1 = action corrective de premier niveau AC2 = action corrective de seconde niveau

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physique intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.
- La sollicitation des matériaux et produits liée à des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc.

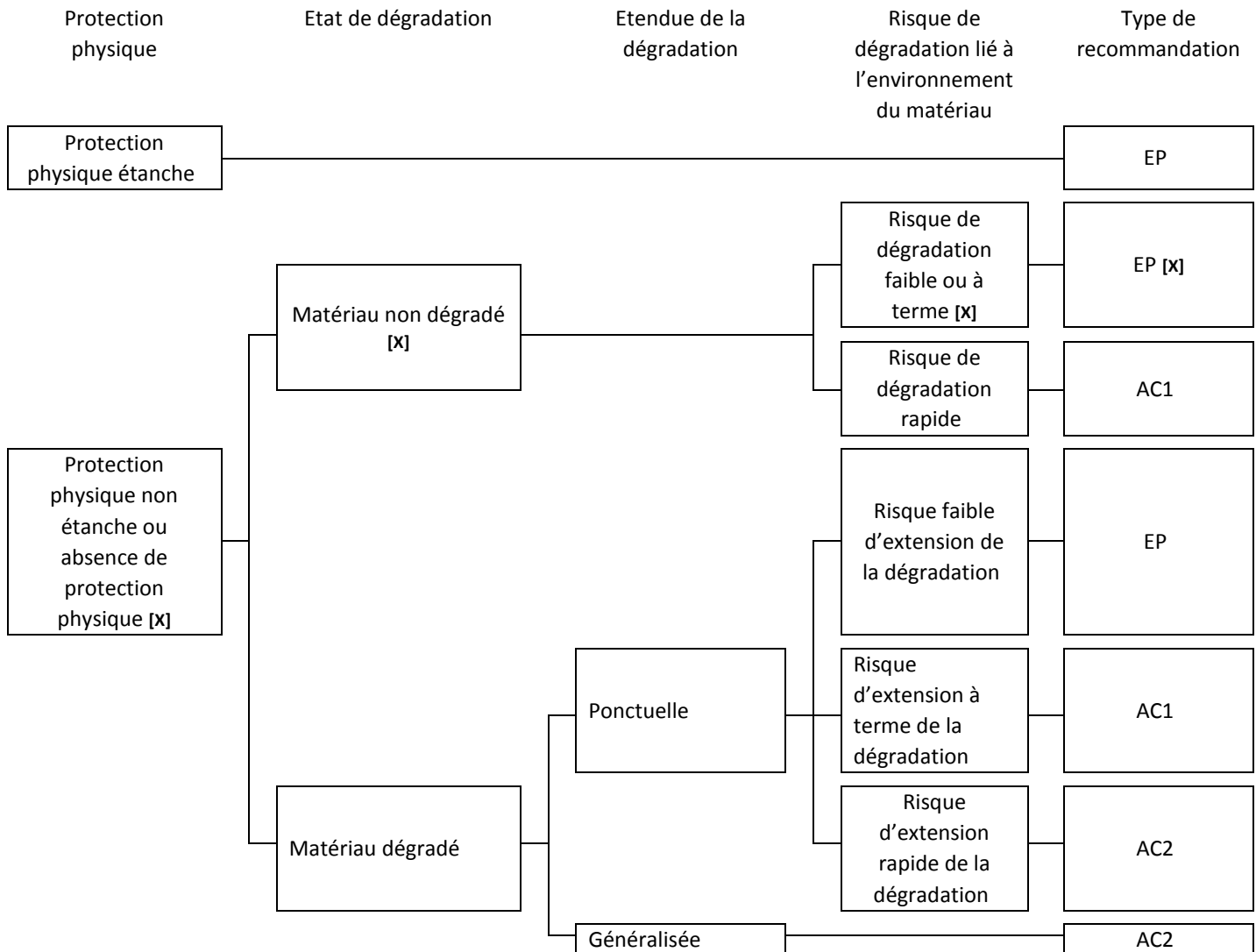
## GRILLE D'ÉVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N de dossier	SQU-CIT-25-27
Date du contrôle	01/02/2018
Bâtiment	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES
Pièce ou zone homogène	Combles
Élément	Conduit Amiante ciment
Repérage	P003
Résultat	EP

CRITERES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT



Légende des types de recommandations définies à l'article 5 du présent arrêté :

EP = évaluation périodique AC1 = action corrective de premier niveau AC2 = action corrective de seconde niveau

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physique intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.
- La sollicitation des matériaux et produits liée à des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc.

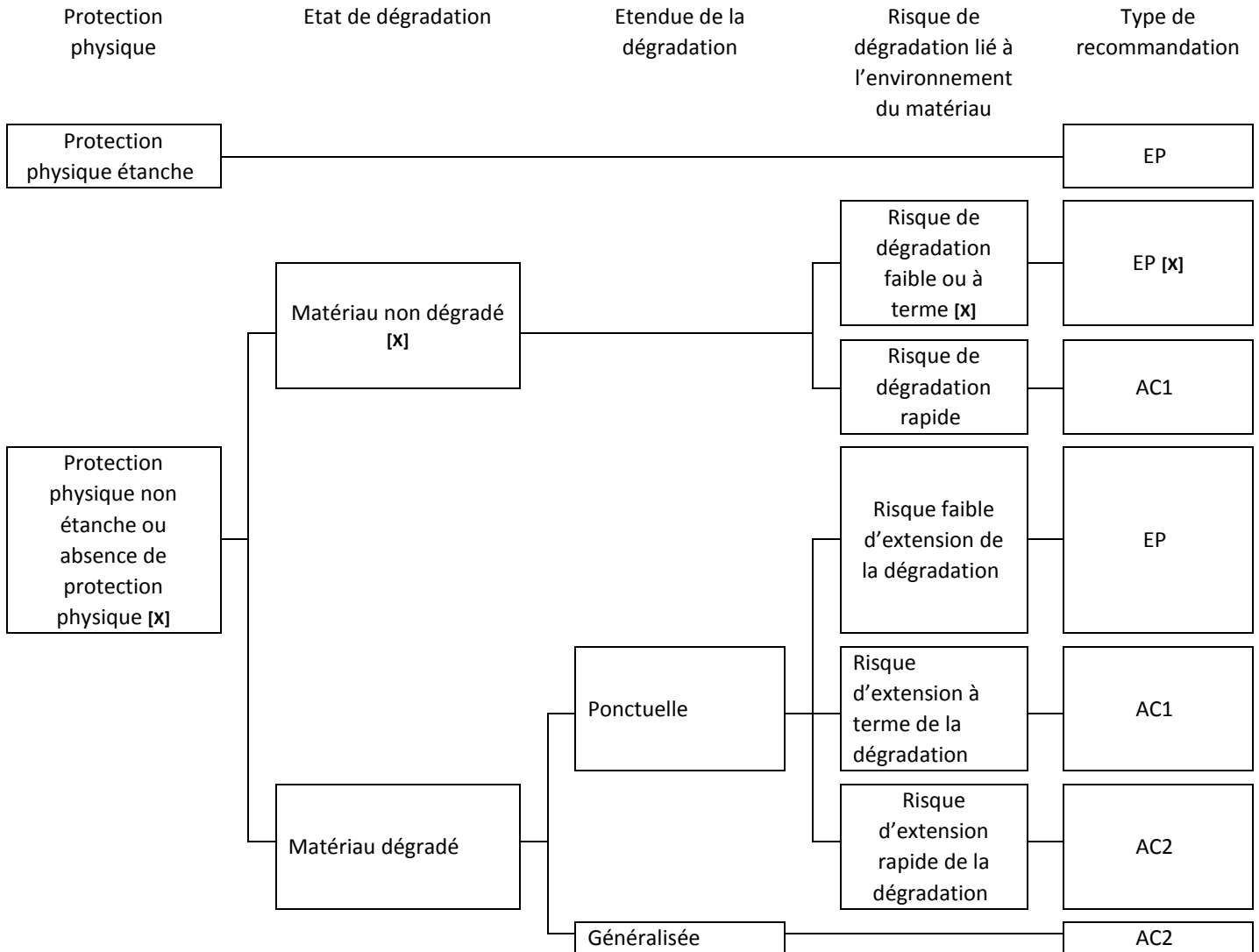
## GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N de dossier	SQU-CIT-25-27
Date du contrôle	01/02/2018
Bâtiment	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES
Pièce ou zone homogène	Combles
Élément	Conduit Amiante ciment
Repérage	P004
Résultat	EP

CRITERES D’EVALUATION DE L’ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L’AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT



Légende des types de recommandations définies à l’article 5 du présent arrêté :  
 EP = évaluation périodique AC1 = action corrective de premier niveau AC2 = action corrective de seconde niveau

L’évaluation du risque de dégradation lié à l’environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physique intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.
- La sollicitation des matériaux et produits liée à des locaux, selon qu’elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d’aggravation de la dégradation des produits et matériaux comme la fréquence d’occupation du local, la présence d’animaux nuisibles, un défaut d’entretien des équipements, etc.

## ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD  
Direction Opérations Entreprises  
Case courrier 8 10 33  
50 Esplanade Charles de Gaulle  
33081 BORDEAUX CEDEX

### ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
21 ROUTE D ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55832566 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
  - Le constat des Risques d'exposition au plomb
  - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
  - Dossier technique amiante
  - Présence de termites et autres insectes xylophages
  - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
  - Etat des risques naturels et technologiques
  - Mesurage Loi Carrez
  - Mesurage Loi Boullin
  - Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif
  - Calcul des millièmes de copropriété
  - Diagnostic Radon
  - Thermographie des bâtiments
  - Loi S.R.U.
  - Certificat des travaux de réhabilitation dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo)
  - Etat du dispositif de sécurité des piscines
  - Certificat de logement décent
  - Etat des lieux locatifs
  - Diagnostic accessibilité handicapés
  - Infiltrométrie
  - Certificat aux normes de surface et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
  - Etat descriptif de division
  - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
  - Présence de champignons lignivores
  - Repérage plomb avant travaux et démolition

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 000 000,00 € par sinistre et 1 000 000,00 € par année.

**Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2018 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).**

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 19/12/2017  
Laura FOURNIER  
Pour la Compagnie



CERTIFICAT DE COMPETENCES



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4129    Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JULIEN Mckael**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
<b>DPE individuel</b>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.



\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les bâtiments autres que ceux mentionnés ci-dessus.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 3 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les locaux de gestion locative, dans les habitations neuves et existantes aux catégories 1, 2, 3, 4 et 5 et missions de localisation plus de 250 personnes ou dans des bâtiments existants, Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 2 : les missions effectuées dans des locaux de gestion locative.

Arrêté du 27 novembre 2009 modifié relatif aux critères de certification des diagnostiqueurs professionnels des missions de constat de risque d'exposition au plomb, des diagnosticiens experts d'habitation pour le plomb et des personnes ou des sociétés experts habitation en matière de plomb, et de critères de certification des diagnostiqueurs de certification. Arrêté du 25 juillet 2010 relatif aux critères de certification des diagnostiqueurs des personnes ou des sociétés experts de repérage, d'habitation géologique et d'état de conservation des matériaux et produits mentionnés de l'annexe et d'autres experts habitation dans les communes labellisées au système de certification des diagnostiqueurs. Arrêté du 22 novembre 2009 relatif à la certification des critères de certification des personnes ou des sociétés experts de repérage, d'habitation géologique et d'état de conservation des matériaux et produits mentionnés de l'annexe et d'autres experts habitation dans les communes labellisées au système de certification des diagnostiqueurs. Arrêté du 13 octobre 2009 relatif à la certification des critères de certification des personnes ou des sociétés experts de diagnostic de performance énergétique ou d'habitation de plomb en matière de repérage, d'habitation géologique et de critères de certification des diagnostiqueurs. Arrêté du 3 août 2009 relatif à la certification des critères de certification des personnes ou des sociétés experts de constat de risque d'exposition au plomb et les critères de certification des personnes ou des sociétés experts de certification. Arrêté du 10 juillet 2009 relatif à la certification des critères de certification des personnes ou des sociétés experts de constat de risque d'exposition au plomb et les critères de certification des personnes ou des sociétés experts de certification.



**I.Cert**  
Institut de Certification

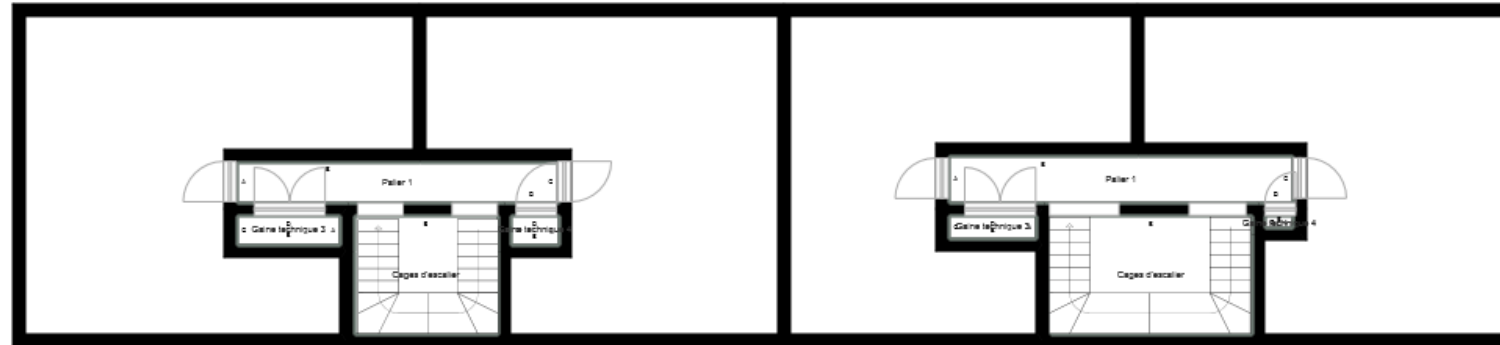
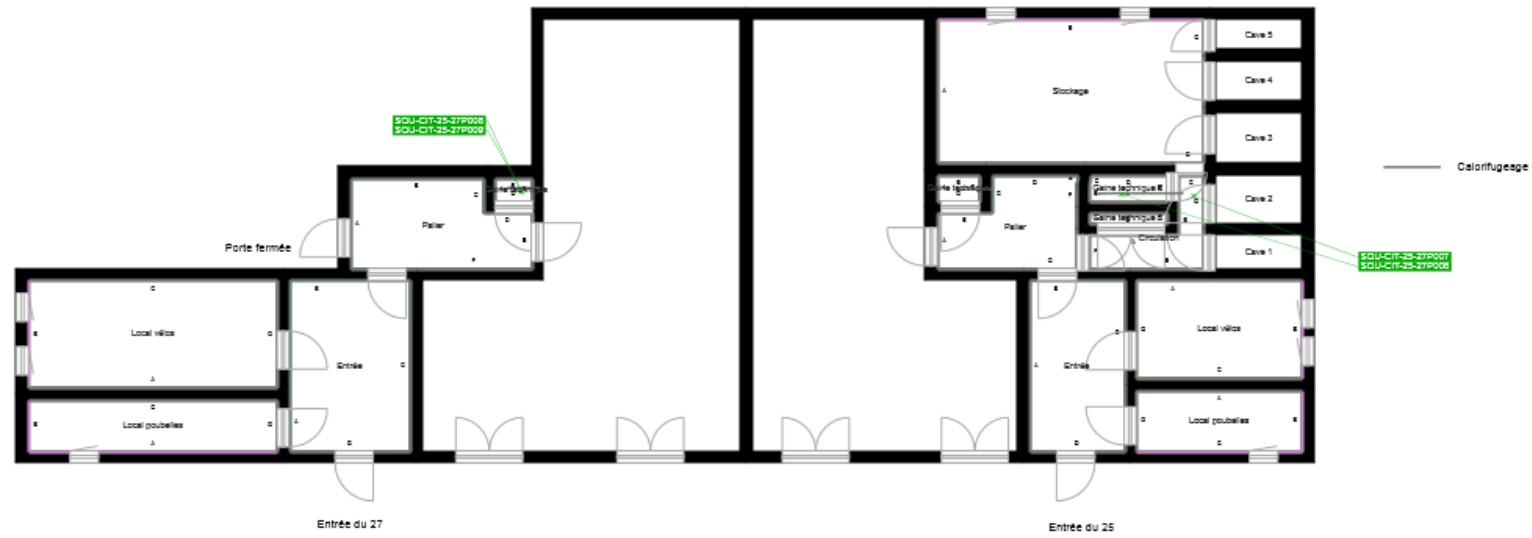
Certification de personnes  
Diagnostiqueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



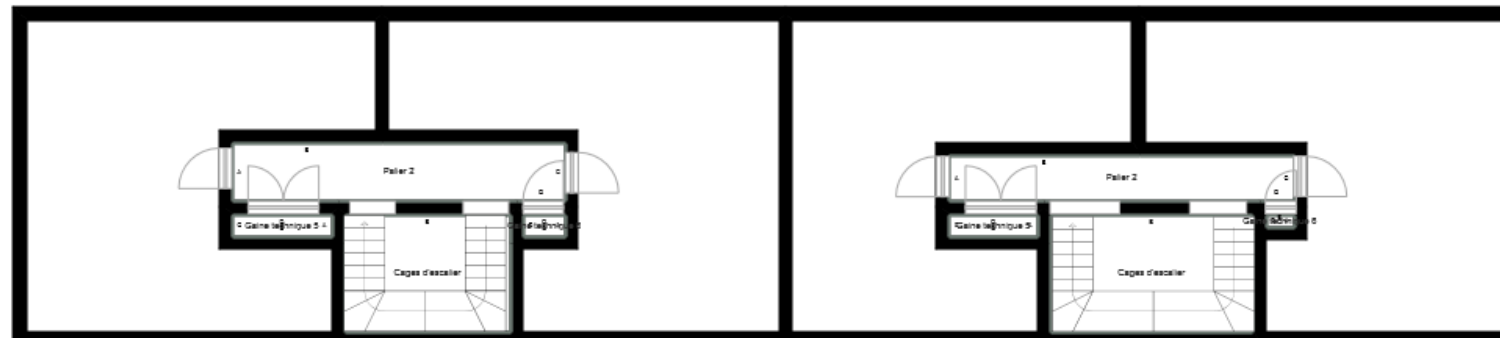
**sofrac**  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'ORGANISATION  
ET DE  
CERTIFICATION  
INTERNATIONALE

CPE DI DR 11 rev13



Bat 27

Bat 25



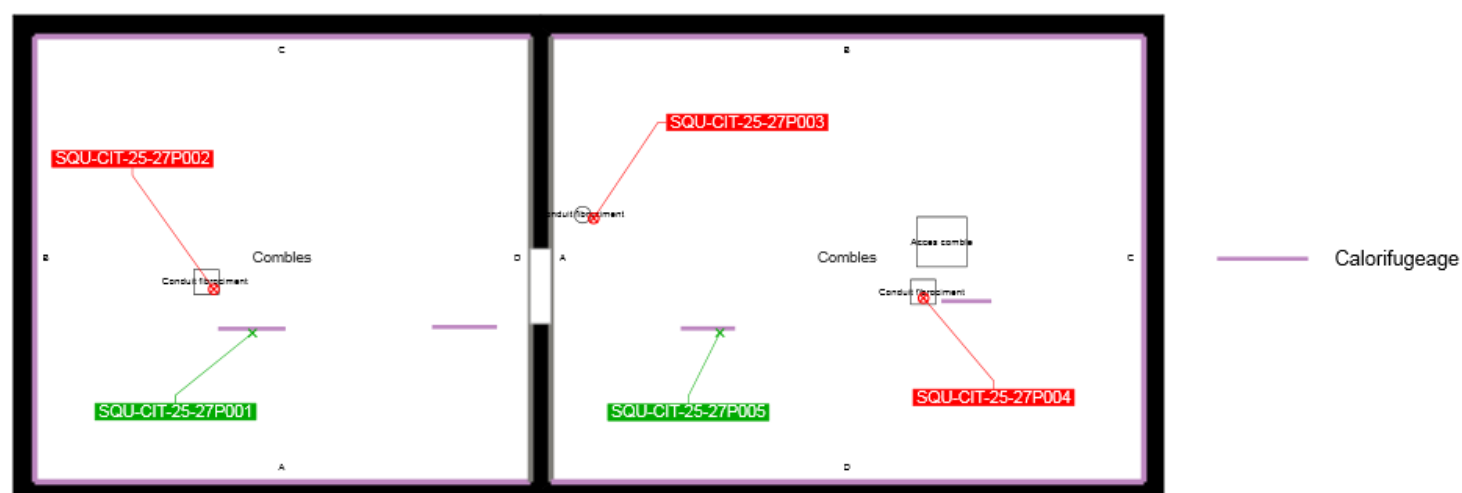
Bat 27

Bat 25



Comble du 27

Comble du 25



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

- Prélèvements de sol amiantés
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafonds amiantés
- Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
- Sol amianté
- Plafond amianté
- Sol et Plafond amiantés